



Steinfort, le 13 juin 2025

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que le ministre des Affaires intérieures a approuvé en date du 6 juin 2025 la délibération du conseil communal du 17 avril 2025 **relative à la création d'un règlement-taxe communal fixant les tarifs applicables à la vente de boissons et de nourriture dans le cadre de manifestations ou festivités** (réf. : FC05-2025-A172).

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Sammy Wagner
Bourgmestre



Alex Folscheid
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché

en bonne et due forme à partir du 13 JUIN 2025

Steinfort, le 13 JUIN 2025


Le bourgmestre




Le secrétaire communal